

Mamoudzou, le 2 juillet 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Madame le vice-recteur

à

Mesdames et Messieurs les personnels
enseignants du premier degré,
s/c de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs du premier degré,
s/c de Monsieur le Directeur du BSMA
s/c de Monsieur le Directeur du CUFR
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

ARRÊTÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Dans les écoles, les établissements
du Second degré, les circonscriptions,
Le CUFR et le BSMA**

**DIVISION DES
PERSONNELS
ENSEIGNANTS 1^{er} degré**

Gestion Collective

**Objet : Mouvement des enseignants non titulaires du premier degré
Phase intra départementale - Rentrée scolaire 2016/2017**

**PJ : Fiche de vœux
Liste des postes vacants**

Réf : Circulaire MVT
contractuels_2016_PP/Mvt-Intra/FLA/JAB

Affaire suivie par :
Françoise LEMAINTRÉ-ANQUETIL
Josfia Amina BOINA

Téléphone :
02 69 61 93 14
Télécopie :
02 69 61 92 01

Courriel :
dep@ac-mayotte.fr

Site Internet :
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :
BP 76
97 600 MAMOUZOU

La présente circulaire a pour objectif d'arrêter les modalités de participation au mouvement des personnels enseignants contractuels du premier degré pour la rentrée 2016. Elle est complétée par la fiche de vœu et la liste des postes vacants.

Sont admis à participer au mouvement les enseignants contractuels justifiant d'une affectation pour l'année scolaire 2015-2016.

Les opérations relatives au recueil des vœux en vue de l'affectation des contractuels pour la rentrée 2016 se dérouleront selon le calendrier suivant :

Lundi 4 juillet 2016	Publication de la circulaire et de la fiche de vœux
Lundi 4 juillet 2016 à midi	Mise en ligne de la liste des postes vacants
Jeudi 7 juillet 2016 à midi	Retour des fiches de vœux
Lundi 11 juillet 2016	CCPL
Mardi 12 juillet 2016	Communication des affectations par mail
Mercredi 13 et jeudi 15 juillet 2016	Signature des contrats

LE DISPOSITIF :

1. L'enseignant contractuel, qui a déjà exprimé son souhait de renouveler son contrat sur la fiche de renouvellement, complète la fiche de vœux en exprimant 10 vœux maximum (sur la base de la liste des postes vacants mise en ligne sur le site du vice-rectorat).
2. Les fiches de vœux sont transmises soit à la DPE1D – Bureau de la gestion collective – Porte 110 soit par mail à l'adresse suivante : dep@ac-mayotte.fr
3. Dans la mesure du possible, les enseignants contractuels sont affectés selon leurs vœux. Dans le cas où aucun vœu ne peut être satisfait, l'enseignant est affecté au plus près géographiquement des vœux formulés ou de son domicile.
4. Les propositions d'affectation sont présentées pour avis à la CCPL (11 juillet 2016).
5. Les enseignants auront communication de leur affectation par message électronique sur la boîte mail figurant sur la fiche de vœux.
6. Les demandes de participation au mouvement des enseignants non titulaires en dehors de cette procédure (notamment en dehors de périodes prévues) ne seront pas prises en compte.

L'AFFECTATION :

1. Les signatures des contrats de travail seront effectuées les 13 et 15 juillet 2016, au vice-rectorat, sur présentation d'une pièce d'identité (original).

Une information sur les modalités pratiques de signature des contrats sera mise en ligne sur le site du vice-rectorat.

Nathalie COSTANTINI

vice-recteur et par délégation
Le secrétaire général

Genis LACOUTURE